



ATTESTATION DE CONFORMITE



Amiante



Bureau
technique

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville
T 021 908 04 13
F 021 908 06 78

EVACUATION DES DECHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

Localité / Propriété :

Parcelle n° :

ECA n° :

N° CAMAC :

Objet :

- Description :**

Attestation de conformité de l'évacuation des déchets contenant de l'amiante et de l'élimination de l'amiante lors des travaux de transformations.

- Evacuation des déchets contenant de l'amiante :**

Le(s) soussigné(s) atteste(nt), conformément à la législation en vigueur, avoir procédé à l'évacuation des déchets contenant de l'amiante par le biais d'une filière d'élimination de mise en décharge contrôlée agréée par le département de la sécurité et de l'environnement (DGE) de l'Etat de Vaud.

- Bon de livraison de la décharge à fournir comme preuve**

Nom, Prénom du propriétaire et maître de l'ouvrage:

Date et signature :

Nom, Prénom du représentant de la direction des travaux:

Date et signature :